

Choppick
et
Notte

L'an mil huit cent quatre vingt trois, le trois octobre à
deux heures quarante minutes du matin, acte de mariage
de Armand Choppick, imprimeur, demeurant à
Paris avec son père rue Maufflard 76, né à Paris le
neuf novembre mil huit cent soixante dix, fils
mineur reconnu de Jacob Choppick, sans
profession, présent et consentant, et de Augustine
Boehm, dont il n'appert aucune reconnaissance,
d'une part — et de Jeanne Marie Notte, couturière
demeurant à Paris Rue Maufflard 73 avec son père
et mère, née à Paris le onze décembre mil huit cent
soixante onze, fille mineure de Ernest Notte,
imprimeur en taille d'œuvre, et de Antoinette Rosalie
Henneus, son épouse, sans profession, présente
et consentant, d'autre part.

Le présent acte constaté,
Par Mout. Officier de l'Etat
Civil du V^e arrondissement
de Paris, les parties ou
s'étant pas présentes.

Le Maire

[Signature]

827

Choppick
et
Kotté.

L'an mil huit cent - on taille douce, et de Crimée Rosalie Hennens, son épouse
quatre vingt dix sept le sans profession, présents et consentants d'autre part. Dresse
vingt deux avril sur les par Nous, Alfred Constantin, docteur de la médaille militaire
registres de cette mairie, - Officier d'Académie, Adjoint au Maire, Officier de l'Etat Civil
Noy. 188 N° 281 a été tenu du V^e arrondissement de Paris, qui avons procédé publiquement
ont un jugement du Tribunal, la Mairie à la célébration du mariage, dans la forme suivante:
ville de la Seine en date du Après avoir donné lecture aux parties de leurs actes de naissance,
dix sept novembre mil huit de l'acte des publications faites en cette Mairie, les vingt et
sept quatre vingt sept, qu'après sept Septembre dernier, sans oppositions. Toutes les pièces
• prononcé le divorce des fut mentionnées, dûment paraphées au Chapitre VI, Titre 1^{er}
Epoux dénommés ci contre, du Code Civil (Titre du mariage) Sur les droits et devoirs

Le Maire,

Philippe

827

Septième Feuille



L'an mil huit cent quatre vingt onze, le dix
Octobre à midi. Acte de Mariage de Armand Choppick
imprimeur, demeurant à Paris, rue Hauffetard 76, avec son
père, né à Paris, le neuf Novembre mil huit cent soixante dix
fils mineur reconnu de Jacob Choppick, sans profession.
présent et consentant et de Boehm dont il n'appert aucune
reconnaissance, d'une part. - Et de Jeanne Marie Kotté,
couturière, demeurant à Paris, rue Hauffetard 73, avec ses
père et mère, née à Paris le onze Décembre mil huit cent
soixante onze, fille mineure de Ernest Kotté, imprimeur
et de Crimée Rosalie Hennens, son épouse
sans profession, présents et consentants d'autre part. Dresse
vingt deux avril sur les par Nous, Alfred Constantin, docteur de la médaille militaire
registres de cette mairie, - Officier d'Académie, Adjoint au Maire, Officier de l'Etat Civil
Noy. 188 N° 281 a été tenu du V^e arrondissement de Paris, qui avons procédé publiquement
ont un jugement du Tribunal, la Mairie à la célébration du mariage, dans la forme suivante:
ville de la Seine en date du Après avoir donné lecture aux parties de leurs actes de naissance,
dix sept novembre mil huit de l'acte des publications faites en cette Mairie, les vingt et
sept quatre vingt sept, qu'après sept Septembre dernier, sans oppositions. Toutes les pièces
• prononcé le divorce des fut mentionnées, dûment paraphées au Chapitre VI, Titre 1^{er}
Epoux dénommés ci contre, du Code Civil (Titre du mariage) Sur les droits et devoirs
respectifs des époux; Après avoir interpellé les futurs
époux, qui nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de Contrat
de mariage, et reconnaître pour leur fils en vue de la légitimation
devant résulter de leur mariage, Alphonse, Etienne, né le seize
Janvier, mil huit cent quatre vingt onze à Paris, inscrit le dix neuf
en cette Mairie, comme fils de Jeanne Kotté et de père non dénommé,
Nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour mari
et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement
et séparément, Nous avons prononcé au nom de la Loi que
Armand Choppick et Jeanne Marie Kotté, sont unis par
le mariage. En présence de Beloni Liévrard, serrurier,
âge de cinquante six ans, rue Alexis 54 à Clfortville
(Seine) oncle - 2^e Eugène Ferry, employé cinquante quatre
ans, demeurant passage Trévost 5 - 3^e Léopold
Choppick, typographe, vingt deux ans, rue Hauffetard
N° 76. - 4^e Adolphe Rucault, trente cinq ans, planeur
demeurant à Paris, rue Berthollet N° 13. - Témoins qui
ont signé avec les Epoux, le père de l'époux, les père
et mère de l'épouse et Nous après lecture.

Kotté Choppick Choppick Hennens Kotté
Lecours & Ferry Léopold Choppick

Rucault

Alphonse